

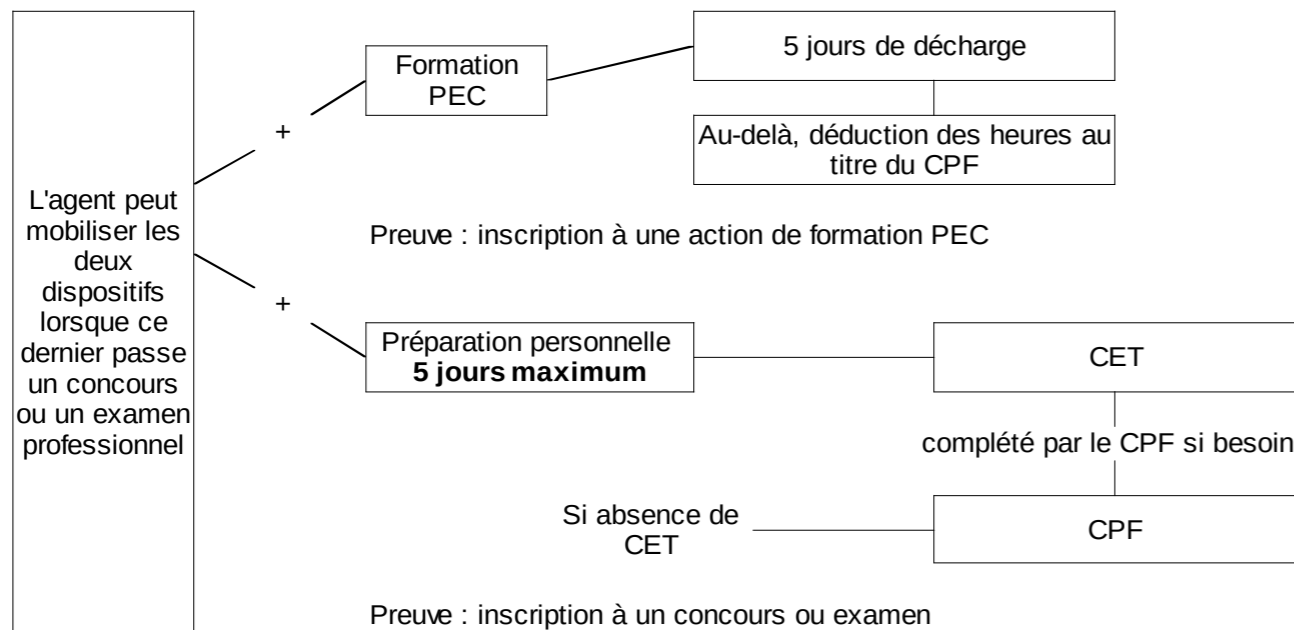
## Droits des agents dans le cadre de la Préparation aux Examens et Concours (PEC)

### Pour suivre des actions de formation dans le cadre de la PEC :

- dispense de service de 5 jours par an maximum (pas de plafond du nombre de jours à l'échelle de la carrière).
- au-delà de ces 5 jours, le Compte Personnel de Formation (CPF) est mobilisable

### Pour la préparation personnelle d'un examen ou d'un concours (en dehors de toute action de formation) :

- possibilité de mobiliser au maximum 5 jours déduits en priorité du compte épargne temps (CET)
- si l'agent ne disposa pas d'un CET et n'a pas assez de jours sur son CET, il peut demander à mobiliser des heures de CPF, sur présentation d'un justificatif d'inscription au concours.



### Pour se présenter aux épreuves d'un examen professionnel ou concours :

- autorisation spéciale d'absence d'une durée égale à la durée des épreuves augmentée de la durée du trajet.
- cette autorisation d'absence est accordée de droit pour un concours ou examen professionnel par an, puis au-delà, à la discrétion du supérieur hiérarchique de l'agent.



## Préparer un examen ou un concours interne du MAA

### Avant de m'engager dans la démarche

- Je me renseigne sur les examens et concours existants auprès de ma hiérarchie et sur le [site des concours et examens professionnels du MAA](#)

- Je m'interroge : Dans quel but je m'inscris ? Quelles conséquences en cas de réussite ? Quels moyens suis-je prêt(e) à me donner pour me préparer ?

- Je m'inscris éventuellement à une formation « Introduction à la préparation des concours et examens » sur le site SAFIRE (trouver le bon positionnement, se projeter dans son futur cadre d'emploi, établir son plan d'action pour sa préparation au concours).

### C'est décidé ! Je me lance !

- Je vérifie le contenu des épreuves en consultant la note de service sur le [site des concours du MAA](#) ou sur **BO Agri**

- Je consulte les rapports de jurys et les annales d'épreuves sur Télémaque

- Je recherche des formations pour me préparer (voir pages 2 et 3)

- **S'il y a un dossier de RAEP à préparer, je m'en occupe plusieurs mois avant la date limite d'envoi.**

- Je travaille sur la **connaissance de mon environnement professionnel** : sujets d'actualité dans mon ministère (sites intranet et internet de la DRAAF et du MAA), échanges avec des collègues, ...

### Je suis admissible à l'épreuve orale !

- Je m'entraîne devant un public bienveillant (famille, amis, collègues, jury blanc organisé par ma structure d'affectation)

- Je recherche des formations pour me préparer (voir pages suivantes)

**Préparation d'un dossier de RAEP**

Intitulé	Lieu	Dates	Public concerné	Codification
<b>Méthodologie d'élaboration du dossier de RAEP</b> (2 jours) tout public 5 sessions	CFPPA TOULOUSE	30 au 31/01/2020	Agents préparant un examen ou concours du MAA avec dossier RAEP	SAFO : 430972/1 EPICEA : 183833
	CFPPA Carcassonne	16 au 17/03/2020		SAFO : 430972/2 EPICEA : 183834
	CFPPA TOULOUSE	27 au 28/4/2020		SAFO : 430972/3 EPICEA : 183835
	CFPPA Carcassonne	11 au 12/5/2020		SAFO : 430972/4 EPICEA : 183836
	CFPPA Carcassonne	24 au 25/9/2020		SAFO : 430972/5 EPICEA : 183837
<b>Méthodologie d'élaboration du dossier de RAEP</b> (2 jours)	CFPPA TOULOUSE	5 au 6/10/2020	Session réservée aux agents préparant un concours MAA Enseignant et CPE	SAFO : 430972/6

Les sessions peuvent être annulées en cas de nombre insuffisant de candidatures.

**Préparation de l'épreuve écrite**

Intitulé	Lieu et dates	Public concerné	Codification
Préparation de l'épreuve écrite du <b>concours interne d'Attaché d'administration</b> (2 jours)	entre mi-mars et mi-mai 1 session à Toulouse 1 session à Montpellier	Agents préparant le concours interne d'Attaché d'administration	
Préparation de l'épreuve écrite de l' <b>examen professionnel d'Attaché d'administration et SACE</b> (2 jours)	Les lieux et dates seront communiqués ultérieurement aux RLF des structures	Agents présentant l'examen pro d'Attaché d'administration et SACE	Les codes seront communiqués ultérieurement
Préparation de l'épreuve écrite de l' <b>examen professionnel de SACN</b> (2 jours)		Agents présentant l'examen pro de SACN	
Préparation de l'épreuve écrite de l' <b>examen professionnel de SACS</b> (2 jours)		Agents présentant l'examen pro de SACS	
<b>Entraînement à l'épreuve écrite à distance (devoir à distance corrigé)</b>		Agents présentant un examen professionnel du MAA	

Les sessions peuvent être annulées en cas de nombre insuffisant de candidatures.

**Préparation de l'épreuve orale**

<b>Méthodologie de la présentation orale d'un dossier de RAEP</b> (1 jour) tout public 5 sessions	CFPPA Montauban	2 avr. 2020	Agents préparant un examen ou concours du MAA avec dossier RAEP (priorité aux agents admissibles)	SAFO : 430973/1 EPICEA : 183841
	CFPPA TOULOUSE	17 sept. 2020		SAFO : 430973/2 EPICEA : 183844
	CFPPA NIMES	29 sept. 2020		SAFO : 430973/3 EPICEA : 183845
	CFPPA Montauban	8 oct. 2020		SAFO : 430973/4 EPICEA : 183846
	CFPPA TOULOUSE	10 nov. 2020		SAFO : 430973/5 EPICEA : 183847
<b>Méthodologie de la présentation orale d'un dossier de RAEP</b> (1 jour)	CFPPA TOULOUSE	22 janv. 2020	Session réservée aux agents admissibles TSMA	EPICEA : 183172
<b>Epreuve orale et présentation orale du dossier RAEP</b>	CFPPA TOULOUSE	2 et 3 mars 2020	Agents préparant un concours MAA Enseignant ou CPE	SAFO : 430974

Les sessions peuvent être annulées en cas de nombre insuffisant de candidatures.

**Offre 2020 régionale interministérielle**

La plate-forme régionale de gestion des ressources humaines (SGAR – Préfecture de région) propose des formations transverses interministérielles.

L'offre est accessible sur le site internet [SAFIRE](#). Elle est mise à jour régulièrement.

**Comment s'inscrire à une formation proposée par la PFRH ?**

- ✓ aller sur le site [SAFIRE](#).
- ✓ Sélectionner la formation souhaitée
- ✓ cliquer sur « je fais une demande de formation », puis suivre la démarche proposée.
- ✓ **Quel référent Formation faut-il sélectionner dans SAFIRE ?**

- ✓ - Pour les agents de l'enseignement agricole public de l'Occitanie : sélectionner "Enseignement agricole public"
- ✓ - Pour les agents de DDI : sélectionner le nom du Responsable Local de Formation de la DDI
- ✓ - Pour les agents de la DRAAF : sélectionner "DRAAF"

**Attention** : le processus d'inscription est totalement électronique. Les demandes sont transmises par mail au RLF ou à la DRFCP, et au supérieur hiérarchique. **Toute erreur dans la saisie des adresses mail à renseigner lors de l'inscription bloque la demande d'inscription sans que personne n'en soit averti. Il convient donc de porter une attention particulière à la saisie.**

**Offre 2020 nationale**

Les offres du PNF sont mises à jour régulièrement sur la page du site internet FORMCO : "Trouver une formation" / "Par critères", ou en cliquant [ici](#) (puis sélectionner les critères suivants : "Toute l'offre 2020" / "Offre nationale uniquement" et "Rechercher")